

Texte du postulat du 14 juin 1990

Le Conseil fédéral est invité, conformément au rapport «L'avenir de la place financière suisse» élaboré par le groupe de travail «Place financière suisse des partis représentés au Conseil fédéral»:

1. à faire entreprendre, par l'intermédiaire de la Banque nationale suisse, une étude sur l'évolution des taux d'intérêt;
2. à examiner comment il est possible de garantir un financement à long terme et un amortissement des hypothèques – on pourrait par exemple créer un marché pour les titres hypothécaires (titrisation) et utiliser de manière accrue des fonds de la prévoyance professionnelle en vue d'assurer un financement des hypothèques à long terme et conforme au marché;
3. à produire un rapport dans lequel il examine les possibilités permettant d'élaborer un système d'évaluation (Rating) pour les papiers-valeurs émis en Suisse, système qui serait également reconnu sur le plan international;
4. à produire un rapport dans lequel il examine l'ampleur des moyens par lesquels la Confédération pourrait encourager la formation professionnelle et la formation complémentaire des employés de banque – en ce qui concerne la formation professionnelle, on pourrait par exemple mettre sur pied un cours d'analyse financière reconnu par l'OFIAMT et améliorer la libre circulation, au plan international, de la main-d'oeuvre spécialisée et de celle en cours de formation complémentaire;
5. à produire un rapport dans lequel il examine la façon dont un assouplissement du droit du travail pourrait simplifier les opérations bancaires internationales effectuées sur la place financière suisse;
6. à produire un rapport dans lequel il examine les possibilités qui permettraient d'élargir le réseau des conventions de double imposition;
7. à engager des négociations avec la Principauté de Liechtenstein afin d'inclure de manière aussi complète que possible le marché financier du Liechtenstein dans les futurs règlements relatifs au marché financier suisse.

Sprecher – Porte-parole: Schüle

Schriftliche Begründung – Développement par écrit

Die Urheber verzichten auf eine Begründung und wünschen eine schriftliche Antwort.

90.623

**Postulat der Fraktion
der Schweizerischen Volkspartei
Rahmenbedingungen
für den Finanzplatz Schweiz**

**Postulat du groupe
de l'Union démocratique du Centre
Conditions propices à l'essor
de la place financière suisse**

3. zu prüfen und Bericht zu erstatten über die bestehenden Möglichkeiten, ein auch international anerkanntes Bewertungssystem (Rating) für die in der Schweiz ausgegebenen Wertpapiere zu schaffen;
4. zu prüfen und darüber Bericht zu erstatten, inwieweit vom Bund aus die berufliche Aus- und Weiterbildung im Bankfach gefördert werden kann, beispielsweise durch die Schaffung eines vom Biga anerkannten Ausbildungslehrganges für Finanzanalyse sowie durch eine verbesserte internationale Freizügigkeit für die in der Weiterbildung stehenden und die spezialisierten Arbeitskräfte;
5. zu prüfen und darüber Bericht zu erstatten, wie mit einer Flexibilisierung des Arbeitsrechtes das internationale Bankgeschäft am Standort Schweiz erleichtert werden kann;
6. zu prüfen und Bericht zu erstatten über die Möglichkeiten zum Ausbau des bestehenden Netzes von Doppelbesteuerungsabkommen;
7. mit dem Fürstentum Liechtenstein Verhandlungen zu führen mit dem Ziel, den Finanzplatz Liechtenstein möglichst umfassend in die künftigen Regelungen über den Finanzplatz Schweiz miteinzubeziehen.

Texte du postulat du 22 juin 1990

Le Conseil fédéral est invité, conformément au rapport «L'avenir de la place financière suisse» élaboré par le groupe de travail «Place financière suisse des partis représentés au Conseil fédéral»:

1. à faire entreprendre, par l'intermédiaire de la Banque nationale suisse, une étude sur l'évolution des taux d'intérêt;
2. à examiner comment il est possible de garantir un financement à long terme et un amortissement des hypothèques – on pourrait par exemple créer un marché pour les titres hypothécaires (titrisation) et utiliser de manière accrue des fonds de la prévoyance professionnelle en vue d'assurer un financement des hypothèques à long terme et conforme au marché;
3. à produire un rapport dans lequel il examine les possibilités permettant d'élaborer un système d'évaluation (Rating) pour les papiers-valeurs émis en Suisse, système qui serait également reconnu sur le plan international;
4. à produire un rapport dans lequel il examine l'ampleur des moyens par lesquels la Confédération pourrait encourager la formation professionnelle et la formation complémentaire des employés de banque – en ce qui concerne la formation professionnelle, on pourrait par exemple mettre sur pied un cours d'analyse financière reconnu par l'OFIAMT et améliorer la libre circulation, au plan international, de la main-d'oeuvre spécialisée et de celle en cours de formation complémentaire;
5. à produire un rapport dans lequel il examine la façon dont un assouplissement du droit du travail pourrait simplifier les opérations bancaires internationales effectuées sur la place financière suisse;
6. à produire un rapport dans lequel il examine les possibilités qui permettraient d'élargir le réseau des conventions de double imposition;
7. à engager des négociations avec la Principauté de Liechtenstein afin d'inclure de manière aussi complète que possible le marché financier du Liechtenstein dans les futurs règlements relatifs au marché financier suisse.

Sprecher – Porte-parole: Reimann Maximilian

Schriftliche Begründung – Développement par écrit

Die Urheber verzichten auf eine Begründung und wünschen eine schriftliche Antwort.

Wortlaut des Postulates vom 22. Juni 1990

Der Bundesrat wird eingeladen, entsprechend dem Thesenpapier «Die Zukunft des Finanzplatzes Schweiz» der Arbeitsgruppe Finanzplatz Schweiz der Bundesratsparteien

1. eine Studie ausarbeiten zu lassen unter Beizug der Schweizerischen Nationalbank über die künftige schweizerische Zinsentwicklung;
2. zu untersuchen, wie eine langfristige Finanzierung und Amortisation der Hypotheken sichergestellt werden kann, beispielsweise durch die Schaffung eines Marktes für standardisierte Hypothekentitel (Securitization) und durch die vermehrte Verwendung von BVG-Geldern für die langfristige, marktkonforme Finanzierung des Hypothekengeschäftes;

Postulat der Fraktion der Schweizerischen Volkspartei Rahmenbedingungen für den Finanzplatz Schweiz

Postulat du groupe de l'Union démocratique du Centre Conditions propices à l'essor de la place financière suisse

In	Amtliches Bulletin der Bundesversammlung
Dans	Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale
In	Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale
Jahr	1990
Année	
Anno	
Band	V
Volume	
Volume	
Session	Wintersession
Session	Session d'hiver
Sessione	Sessione invernale
Rat	Nationalrat
Conseil	Conseil national
Consiglio	Consiglio nazionale
Sitzung	15
Séance	
Seduta	
Geschäftsnummer	90.623
Numéro d'objet	
Numero dell'oggetto	
Datum	14.12.1990 - 08:00
Date	
Data	
Seite	2439-2439
Page	
Pagina	
Ref. No	20 019 354

Dieses Dokument wurde digitalisiert durch den Dienst für das Amtliche Bulletin der Bundesversammlung.

Ce document a été numérisé par le Service du Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale.

Questo documento è stato digitalizzato dal Servizio del Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale.